

Le Sénat décide de saisir la justice des cas d'Alexandre Benalla, de Vincent Crase et de trois proches d'Emmanuel Macron



Nouveau rebondissement dans l'affaire Benalla. Le bureau du Sénat a voté la transmission à la justice des cas d'Alexandre Benalla, de Vincent Crase, d'Alexis Kohler, de Patrick Strzoda et du général Lavergne.

Avec Atlantico
Rédaction

Le Sénat a décidé de saisir la justice ce jeudi 21 mars des cas d'Alexandre Benalla, de Vincent Crase, d'Alexis Kohler, de Patrick Strzoda et du général Lionel Lavergne. Ils devront donc s'expliquer. Les sénateurs considèrent que leurs déclarations devant la commission d'enquête sur l'affaire Benalla sont susceptibles de donner lieu à des poursuites pour faux témoignage. Ce délit est passible de 5 ans de prison et de 75.000 euros d'amende.

Alexandre Benalla a également été mis en examen une nouvelle fois ce mercredi pour *'port sans motif légitime d'arme de catégorie B'* et pour *"violences volontaires en réunion"*. Cette décision est intervenue dans le cadre d'un selfie pris pendant la campagne présidentielle de 2017. Alexandre Benalla était muni d'une arme sur le cliché diffusé.

La seconde mise en examen concerne deux interpellations lors du défilé du 1er mai, au Jardin des Plantes de Paris, quelques heures avant les incidents de la place de la Contrescarpe.

La décision du Sénat de ce jeudi est donc une nouvelle étape forte et symbolique dans l'affaire Benalla. Le vote s'est déroulé à huis clos, ce jeudi, selon des informations de *Public Sénat*. Le bureau du Sénat a voté à l'unanimité pour la transmission concernant Alexandre Benalla et Vincent Crase. Pour Patrick Strzoda, il y a eu 19 voix pour et 6 contre. Et au sujet d'Alexis Kohler et du général Lavergne, il y a eu 17 voix pour, 7 contre et une abstention, selon des précisions de *Public Sénat*.

La justice devra donc déterminer s'il y a eu des faux témoignages lors de leurs auditions.